AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1744
FR0000121568-FS0570

20 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 août 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 août 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CDC Entreprise Valeurs Moyennes (CDC EVM) qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, 1 908 492 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,33% du capital et 4,79% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	1 361 367	3,80	1 361 367	3,42
CDC EVM	547 125	1,53	547 125	1,37
Total CDC	**1 908 492**	**5,33**	**1 908 492**	**4,79**

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de CLUB MEDITERRANEE.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 994 805 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 1er novembre 2015, chaque « océane » pouvant donner droit à une action CLUB MEDITERRANEE, sous réserve d'ajustements[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 837 506 actions représentant 39 813 147 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. prospectus ayant reçu le visa n°10-337 du 28 septembre 2010.